



RECUEIL des ACTES du DÉPARTEMENT de l'INDRE

Numéro – 21 – Spécial

Auteur : Marc FLEURET, Président du Conseil départemental

Date de mise en ligne : 11 juin 2025

Durée minimum de publicité : deux mois à compter de la date de mise en ligne

Sommaire
Recueil des Actes Départementaux de l'Indre Spécial n° 21
du 11 juin 2025
(R.A.D.I.)

Arrêté n° 2025 D 0664 du 11 juin 2025 – PORTANT modification de la composition de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier.

**ARRÊTÉ n° 2025-D- 664 du 11 JUIN 2025**

PORTANT modification de la composition de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier

Le Président du Conseil départemental,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions du titre II du livre 1^{er} du Code Rural et de la Pêche Maritime, et notamment l'article L 121-8,

VU l'arrêté n°2025-D-0279 du 18 mars 2025 portant organisation des Services du Département de l'Indre,

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général du 18 avril 2008 portant institution de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier,

VU l'arrêté n° 2008-D-1649 du 28 juillet 2008 portant constitution de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier,

VU les arrêtés n° 2011-D-1203 du 17 mai 2011, n° 2012-D-1307 du 21 mai 2012, n° 2013-D-1478 du 3 juin 2013, n° 2014-D-1921 du 3 juin 2014, n° 2015-D-2031 du 5 mai 2015, n° 2016-D-1509 du 27 juin 2016, n° 2018-D-2159 du 9 juillet 2018, n° 2019-D-2714 du 25 juillet 2019, n° 2020-D-2067 du 2 septembre 2020, n° 2021-D-2360 du 20 juillet 2021, n° 2021-D-2713 du 13 septembre 2021, n° 2022-D-2578 du 25 août 2022 et n° 2024-D-2637 du 18 octobre 2024 portant modification de la composition de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier,

VU l'ordonnance du 30 mai 2013 de Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Châteauroux désignant le Président suppléant de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier,

VU l'ordonnance du 24 mars 2015 de Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Châteauroux désignant le Président titulaire de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier,

VU les délibérations du Conseil départemental en date du 1er juillet 2021 et du 17 janvier 2025 désignant les quatre Conseillers départementaux titulaires et les quatre Conseillers départementaux suppléants qui siégeront à la Commission Départementale d'Aménagement Foncier,

VU les courriers en date du 25 août 2020 et du 5 juin 2025 de Monsieur le Président de l'Association des Maires de l'Indre,

VU le courriel du 22 août 2022 de Monsieur le Directeur d'Indre Nature,

VU le courrier du 21 octobre 2024 de Monsieur Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre,

VU le courrier du 14 mai 2025 de Monsieur le Président la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Indre,

VU le courriel du 14 mai 2025 des Jeunes Agriculteurs de l'Indre,

VU le courriel du 15 mai 2025 de la Confédération Paysanne de l'Indre,

VU le courrier du 15 mai 2025 de Mme La Présidente de la Coordination Rurale de l'Indre ,

VU le courrier du 6 juin 2025 de Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Indre,

Sur proposition du Directeur Général des Services du Département,

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} – La Commission Départementale d'Aménagement Foncier, est composée comme suit :

- Présidence :

En qualité de Président titulaire :

Monsieur Hubert JOUOT – Saint-Louis – 36370 PRISSAC

En qualité de Président suppléant :

Monsieur Jacques POURAILLY – 51 bis, rue Jean-Jacques Rousseau – 36200 ARGENTON-SUR-CREUSE.

- Conseillers départementaux :

En qualité de membres titulaires :

Monsieur Philippe METIVIER, Conseiller départemental de LEVROUX,
Monsieur Gérard BLONDEAU, Conseiller départemental du BLANC,
Monsieur Laurent BRE, Conseiller départemental de NEUVY-SAINT-SÉPULCHRE,
Monsieur François AVISSEAU, Conseiller départemental d'ARGENTON-SUR-CREUSE.

En qualité de membres suppléants :

Monsieur Gérard MAYAUD, Conseiller départemental de SAINT-GAULTIER,
Madame Michèle SELLERON, Conseillère départementale de LA CHÂTRE,
Monsieur Claude DOUCET, Conseiller départemental de VALENÇAY,
Madame Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE, Conseillère départementale d'ARGENTON-SUR-CREUSE.

- Maires de communes rurales :

En qualité de membres titulaires :

Madame Nicole SAUGET, Maire de GIROUX,
Monsieur Jean-Pierre CHÈNE, Maire de MOULINS-SUR-CÉPHONS.

En qualité de membres suppléants :

Monsieur Jean-Paul BECCA VIN, Maire de VILLENTROIS-FAVEROLLES-EN-BERRY,
Monsieur René GENICHON, Maire de VIGOULANT.

- Personnes qualifiées :

Le Chef du Service Juridique de la Direction Générale des Services, ou son représentant,
Le Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Éducation, ou son représentant,
Le Directeur de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement, de la Culture et du Tourisme, ou son représentant,
Le Chef du Service des Marchés et de la Gestion du Patrimoine, ou son représentant,
Le Responsable des pôles Eau et Aménagement Foncier à la Direction de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement, de la Culture et du Tourisme, ou son représentant,
La Chargée de Mission Patrimoines bâti et naturel à la Direction de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement, de la Culture et du Tourisme, ou son représentant.

- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Indre, ou son représentant désigné parmi les membres de la Chambre d'Agriculture.

- Les Présidents ou leurs représentants de la Fédération ou de l'Union Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles et de l'Organisation Syndicale Départementale des Jeunes Exploitants Agricoles les plus représentatives au niveau national :

Monsieur Jérôme TELLIER – Le Grand Albert - 36800 MIGNE, Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Indre,
Monsieur Mickaël BRISSET – Montry – Sainte-Cécile – 36210 VAL FOUZON, pour les Jeunes Agriculteurs de l'Indre.

- Représentants des Organisations Syndicales d'Exploitants Agricoles représentatives dans le département de l'Indre :

Monsieur Jérôme FOURNIER – 1 Le Moulin Doué – 36230 NEUVY-SAINT-SEPULCHRE, pour la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Indre,
Monsieur Benjamin RABIER – La Chevillerie – 36600 VICQ-SUR-NAHON, pour les Jeunes Agriculteurs de l'Indre,
Monsieur Daniel CALAME – 7 La Roche - 36190 SAINT-PLANTAIRE, pour la Confédération Paysanne de l'Indre,
Madame Maguelonne de SEZE – Poncet - 36260 MIGNY, Présidente de la Coordination Rurale de l'Indre.

- Monsieur le Président de la Chambre Interdépartementale des Notaires, ou son représentant.

Membres propriétaires bailleurs :En qualité de membres titulaires :

Mme de GRESSOT Laurence – 99 chemin des Pâtureaux – 36150 REBOURSIN
Madame Caroline CARETTE - Les Aulxjouannais - 36700 CHATILLON-SUR-INDRE.

En qualité de membres suppléants :

Monsieur Jean-Claude ROBIN - Laleuf - 36400 NOHANT-VIC,
Monsieur Jacques CHARLOT - La Grande Écoltière - 36700 MURS.

Membres propriétaires exploitants :En qualité de membres titulaires :

Monsieur Rémi JULIEN - Rue de l'Indre - 36500 BUZANÇAIS,
Monsieur Denis PHILIPPON – La Grande Coudraie - 36100 LA CHAMPENOISE.

En qualité de membres suppléants :

Monsieur Bruno LESSAULT - La Chauvellerie - 36110 BAUDRES,
Monsieur Philippe CAILLAUD - Perches - 36400 SAINT-CHARTIER.

Membres exploitants preneurs :En qualité de membres titulaires :

Monsieur Jean-Yves LIMBERT - Le Petit Chamois - 36250 SAINT-MAUR,
Monsieur Pascal MOULIN - 77, avenue Léon Blum - 36320 VILLEDIEU-SUR-INDRE.

En qualité de membres suppléants :

Monsieur Thomas RICHARD - Les Bellonnes - 36200 TENDU,
Monsieur René FOURNIER - Ville - 36230 NEUVY-SAINT-SÉPULCHRE.

Représentants d'associations agréées en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages :En qualité de membres titulaires :

Monsieur Olivier DAUPHIN – 6, Rue de la Ringouaire - 36110 BRION, pour la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre,
Monsieur Dominique VIARD - 63, Avenue Marcel Lemoine - 36000 CHÂTEAUROUX, pour Indre Nature.

En qualité de membres suppléants :

Madame Valérie GIQUEL-CHANTELOUP – FDC 36 – 46 Bd du Moulin Neuf - BP 12 – 36001 CHÂTEAUROUX Cedex, pour la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre,
Monsieur Jacques LUCBERT - 63, Avenue Marcel Lemoine - 36000 CHÂTEAUROUX, pour Indre Nature.

Dans le cas où la Commission Départementale d'Aménagement Foncier est appelée à statuer sur une opération dans le périmètre de laquelle est comprise une aire d'appellation d'origine contrôlée, sa composition est complétée par :

Article 2 – Un agent des Services du Conseil départemental assure le secrétariat de la Commission.

Article 3 – La Commission a son siège à l'Hôtel du Département.

Article 4 – Les arrêtés n° 2011-D-1203 du 17 mai 2011, n° 2012-D-1307 du 21 mai 2012, n° 2013-D-1478 du 3 juin 2013, n° 2014-D-1921 du 3 juin 2014, n° 2015-D-2031 du 5 mai 2015, n° 2016-D-1509 du 27 juin 2016, n° 2018-D-2159 du 9 juillet 2018, n° 2019-D-2714 du 25 juillet 2019, n° 2020-D-2067 du 2 septembre 2020, n° 2021-D-2360 du 20 juillet 2021, n° 2021-D-2713 du 13 septembre 2021, n° 2022-D-2578 du 25 août 2022 et n°2024-D-2637 du 18 octobre 2024 portant modification de la composition de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier sont abrogés.

Article 5 – Le Directeur Général des Services du Département, le Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Éducation, le Président de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes du Département de l'Indre.

**DATE de TRANSMISSION
au CONTRÔLE de LÉGALITÉ**

11 JUIN 2025

AFFICHE le

11 JUIN 2025



Marc FLEURET
Président du Conseil départemental